DÉFICIT D'APPROVISIONNEMENT ANNÉE 2022-2023

Audience devant la Régie de l'énergie
Le 7 septembre 2022

Original : 2022.09.06

Énergir-H, Document 11
(10 pages)

Table des matières

1. Déficit d’approvisionnement

2. Contexte gazier

3. Solutions potentielles

1. DÉFICIT D’APPROVISIONNEMENT

Déficit d'approvisionnement

Sources	Plan ($10^3 m^3$/jour)	Sous contrat ($10^3 m^3$/jour)	À acheter ($10^3 m^3$/jour)
FTLH primaire (Énergir EDA & NDA)	2 243	2 243	0
Transport par échange (EMP-Énergir)	0	0	0
Achats dans le territoire	11	11	0
Transport fourni par les clients	214	214	0
FTSH (Dawn-Énergir EDA)	2 192	2 192	0
Transport par échange (Dawn-Énergir)	2 164	2 164	0
FTSH (Parkway-Énergir EDA & NDA)	13 777	13 777	0
STS (Parkway-Énergir EDA & NDA)	5 705	5 705	0
Pointe-du-Lac	1 600	1 600	0
Saint-Flavien	1 520	1 520	0
Volet C	0	0	0
Service de pointe	1 715	0	1 715
Usine LSR (vaporisation)	5 146	5 146	0
Interruption de liquéfaction GM GNL	330	330	0
Achat / (Vente) de transport	496	0	496
Total approvisionnements	**37 113**	**34 902**	**2 211**

Un déficit de 2 211 $10^3 m^3$/jour à combler par du service de pointe et des outils de transport

2. CONTEXTE GAZIER

Saturation du Triangle de l’Est

- Aucune capacité de transport supplémentaire disponible vers Énergir EDA (réseau de TCPL)
- Marché non liquide : aucun tiers (courtiers) n’est en mesure d’offrir de la capacité de transport vers Énergir EDA
- En raison d’une forte demande à East Hereford, difficultés à parvenir à une entente pour du service de pointe : prix élevés (plus de 50x plus élevés que l’estimé) et faible disponibilité
- Possibilité limitée de rediriger de la capacité vers d’autres points (c.-à-d. East Hereford) en raison de contraintes d'options limitées (disponibilité et prix du GNL)

3. SOLUTIONS POTENTIELLES

Outils d'approvisionnements

Entente avec TCPL pour gérer les pressions hydrauliques sur le réseau

- Les équipes d'Énergir ont développé une stratégie afin de permettre à TCPL de libérer de l'espace dans la franchise (Énergir EDA). Les travaux ont permis de dégager plus de 1 300 $10^3 m^3$ /jour de potentiel d'apport additionnel.
- Cette stratégie permettra d'augmenter les capacités de transport vers la franchise. Énergir travaille à développer la stratégie la plus économique pour mettre ces capacités en service.

Autres solutions envisagées

- Reprise de façon temporaire d'un contrat de transport entre Iroquois et Énergir EDA – en évaluation
- Achat de service de pointe par la redirection de transport d'Iroquois vers Énergir EDA – en négociation
- Ajout d'un vaporisateur temporaire et devancement d'une partie des travaux de remplacement des vaporisateurs (R-4178-2021) afin d'ajouter une pompe cryogénique – en cours
- Entente particulière afin qu'un client VGE du service continu réduise sa consommation en journée de fine pointe, équivalent au service de pointe en franchise et à coût avantageux – en négociation

Énergir prévoit être en mesure de combler le déficit par une combinaison de ces solutions, à un coût semblable à l'estimé du plan d'approvisionnement déposé

Incitatifs à limiter les retraits interdits

Hausse du coût des retraits interdits

- Le contexte de l'hiver 2021-2022 a permis de constater que lors de plusieurs journées d'interruption, le montant de la pénalité pour retraits interdits était inférieur au prix de certaines ententes de gaz d'appoint pour éviter une interruption (GAI)
- La situation semble perdurer pour l'hiver prochain et potentiellement pour quelques années encore
- Certains clients ont déclaré vouloir consommer en retraits interdits pour l'hiver prochain
- La pénalité a pour objectif de dissuader la clientèle interruptible de continuer à consommer lors d'avis d'interruption. Si un client ne souhaitant pas interrompre sa consommation choisissait de procéder à des retraits interdits, ceci entraînerait plusieurs enjeux :
  - Aucun outil n'étant prévu pour satisfaire des besoins de retraits interdits, il pourrait en résulter des coûts supplémentaires pour l'ensemble de la clientèle en raison des outils à acquérir en journée froide ou même des problèmes de sécurité d'approvisionnement de la franchise
  - Les clients ayant acquis et fourni des livraisons additionnelles ou ceux qui interrompent leur consommation seraient désavantagés par rapport à ceux qui ne le font pas, profitant d'une pénalité moins importante que le coût d'achat de ces outils

Le coût des retraits interdits doit être relevé dès l'hiver 2022-2023 afin de dissuader la clientèle interruptible d'utiliser les retraits interdits comme un « service » d'approvisionnement

MERCI DE VOTRE ATTENTION